

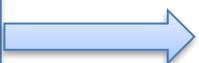
# ELECTIONS 2017.

## VOTEZ CGT

E  
L  
E  
C  
T  
I  
O  
N  
S



**DU COMITE D'ETABLISSEMENT**



**DES DELEGUES DU PERSONNEL**

(Les membres du CHSCT seront élus par les membres du CE et les délégués du personnel)

Pour faire taire les Pinocchios de l'austerité

**VOTEZ CGT**



**Alors le 21 Novembre 2017**

**VOTEZ et FAITES VOTER**

**LES LISTES CGT**

**(Listes entières et sans ratures)**



# La Représentativité

Une échéance importante pour les organisations syndicales et les différents élus approche, ce sont nos élections professionnelles qui auront lieu le mardi 21 Novembre 2017.

Les élections ne sont pas uniquement importantes pour les organisations syndicales, mais aussi et surtout pour tous les salarié(e)s, quelques soit leurs catégories professionnelles. En effet, c'est vous qui allez choisir, élire et légitimer des candidats d'une liste, et par la même occasion augmenter ou diminuer le pourcentage de représentativité pour les rencontres futures avec la direction, notamment pour les NAO, négociations d'accords etc.



Avec la loi El Khomri votée il y a un an, lorsqu'un accord d'entreprise est proposé par l'employeur, il doit être validé par des syndicats représentant au moins 50 % des salariés de la société (pour les sujets relatifs à la durée du travail, aux repos et aux congés. Pour le reste ce sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019). Si l'accord ne remporte pas cette majorité, mais que les organisations qui le soutiennent représentent au moins 30 % des salariés, elles peuvent alors organiser un référendum directement auprès du personnel. Et si le vote en faveur de l'accord l'emporte, ce dernier est considéré comme adopté. Ce référendum est un sujet très sensible, parce qu'il permet de passer outre l'opposition d'une partie des représentants du personnel, et qu'il est régulièrement assimilé à un chantage à l'emploi mené par les chefs d'entreprise.

C'est donc bel et bien vous qui allez, par vos choix, déterminer le ou les personnes présentes autour des tables de négociation, et ce pour 2 ans. Il va donc falloir bien réfléchir au moment de mettre le bulletin dans l'urne et savoir quelle sera l'organisation syndicale la plus apte à négocier vos salaires, vos accords mais aussi améliorer vos conditions de travail, tout en vous consultant.

A savoir aussi qu'au niveau de la branche professionnelle la **CGT** représente plus de 50% et du Groupe DS Smith plus de 40%, ce qui amène notre organisation syndicale à de grandes responsabilités, qu'elle a toujours prises.



Pour ce qui concerne l'établissement de S<sup>t</sup> Just, la représentativité de la **CGT** est passée de 23% à 27%, le nombre de bulletin exprimé en faveur des listes **CGT** a augmenté entre 2010 et 2013, nous vous en remercions et sachez que les élus **CGT** ont fait de leur mieux durant leur mandat pour vous représenter et vous satisfaire au mieux, même si tout n'a pas été parfait.

Mais cette prise de conscience de l'intérêt d'un vote **CGT** est-elle éphémère ? C'est à vous de décider, car la **CGT** ne jouera pas au jeu du qui a fait quoi, vous le savez bien, c'est donc à vous de légitimer le travail effectué par les élus **CGT** durant ces 4 dernières années. **C'est à vous de jouer, c'est à vous de VOTER et de faire VOTER la CGT !!!**

**Pourquoi nous paraît-il important d'avoir des délégués présentés par une organisation syndicale représentative ?** Parce que la **CGT** a des représentants à toutes les commissions paritaires découlant de votre convention collective et peut donc en faire évoluer le contenu. La **CGT** est présente dans les instances nationales. Les délégués du personnel peuvent faire remonter à son organisation syndicale les demandes susceptibles d'être prises en compte à un niveau plus large que celui de son entreprise, en saisissant la commission paritaire nationale d'interprétation.

## Le 21 Novembre 2017, votez CGT



# Le Comité D'Etablissement

Le Comité d'Etablissement constitue une des plus belles conquêtes sociales, il est souvent très apprécié au travers des activités sociales dont peuvent bénéficier les salarié(e)s et leurs familles.

Pourtant, cette institution a un rôle primordial sur tout ce qui touche à la vie du salarié(e) dans l'entreprise. Tous les grands enjeux concernant l'entreprise doivent y être débattus et très souvent le CE doit émettre un avis sur la gestion de l'entreprise. Le comité d'entreprise possède des attributions sur le plan économique et social (organisation et marche de l'entreprise, conditions de travail, formation professionnelle, apprentissage...) mais également en matière culturelle. Plusieurs fonctions attribuées au comité découlent de ces différents champs de compétences. Afin de permettre une prise en compte des intérêts des salariés, le Code du travail impose parfois à l'employeur de consulter le comité d'entreprise avant la prise de certaines décisions. La consultation du CE est par exemple nécessaire en cas de mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle. Lorsqu'une consultation du CE s'impose, l'employeur doit lui fournir des informations écrites concernant la décision envisagée afin de permettre au comité de formuler un avis motivé.

Si l'avis du comité est facultatif dans la plupart des cas, le Code du travail impose parfois à l'employeur d'obtenir une décision favorable du CE pour pouvoir accomplir certaines opérations. C'est notamment le cas lors de la nomination ou du licenciement du médecin du travail, ou lorsque l'employeur souhaite remplacer le paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur.



## Liste des candidats proposés par la CGT au CE

Titulaires 1 <sup>er</sup> Collège	Suppléants 1 <sup>er</sup> Collège
Cédrick LAPARLIERE 616	Landry DAVAILLE Domino 1
Claude BAROUX 1604	David DAGNIAUX Tanabé
Stéphane LEFEVRE Electricien	Jérémy BEAUVOIS 1604
Titulaire 2 <sup>eme</sup> Collège	Suppléant 2 <sup>eme</sup> Collège
Claude EDELMANN Concepteur	Claude EDELMANN Concepteur

**Le mardi 21 Novembre 2017, VOTEZ et faites VOTER la liste CGT  
Dont la seule ambition des élus sera de vous satisfaire au mieux**

# Les Délégués du Personnel

## Quelles sont les missions des délégués du personnel ?

- Représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...).
- Les salariés permanents mais aussi extérieurs à l'entreprise ou intérimaires peuvent saisir les délégués du personnel de leurs réclamations.
- Être consultés, en l'absence de comité d'entreprise, sur les licenciements économiques, la durée du travail (heures supplémentaires, horaires individualisés), la formation professionnelle. Ils sont également consultés sur la fixation des congés payés.

*Les délégués du personnel peuvent également faire des suggestions sur l'organisation générale de l'entreprise.*

- Être les interlocuteurs de l'inspecteur du travail qu'ils peuvent saisir de tout problème d'application du droit du travail et accompagner, s'ils le désirent, lors de ses visites dans l'entreprise.

Durant leurs 4 années de mandat, les Délégués du Personnel **CGT** auront remonté plus de 950 questions à la Directions, d'ailleurs, beaucoup ont trouvé des solutions, mais ils restent encore beaucoup à faire ! Les tours d'équipe auront aussi bien fonctionné dans l'ensemble.



*Le vote CGT  
votre meilleur atout !*

Alors le 21 Novembre 2017, **VOTEZ** et faites **VOTER** une équipe motivée dont le seul intérêt est le vôtre, votez la CGT !

## Liste des candidats proposés par la CGT en DP

Titulaires 1 <sup>er</sup> Collège	Suppléants 1 <sup>er</sup> Collège
Franck TRIBOULET Domino 2	Frédéric BAROUX Planificateur MO
Grégoire DUBUS 616	Laurent BONNAY 2102
Jérémy BEAUVOIS 1604	Olivier MAILLARD entrée magasin
Samuel FERREIRA Mécanicien	Freddy ANSELLE 616
Cédric DEGLAVE 1604	Romain HECQUET Tanabé

Titulaire 2 <sup>ème</sup> Collège	Suppléant 2 <sup>ème</sup> Collège
Claude EDELMANN Concepteur	Claude EDELMANN Concepteur

**Le mardi 21 Novembre 2017, VOTEZ et faites VOTER la liste CGT  
Dont la seule ambition des élus sera de servir au mieux vos intérêts**